

DROITS DE VOIRIE POUR TRAVAUX
tarifs au 01/07/2013

OBJET	TARIFS / UNITE		OBSERVATIONS
échafaudage ne prenant pas d'appui au sol, en bascule ou suspendu, support de bâchage ou parapluie en saillie	5,80 €	m ² /hebdo	Toute semaine commencée est exigible.
- Occupation du sol clos ou non clos par le fait d'exécution de travaux, étaielements, démolitions, dépôts de matériel, de matériaux ou de gravois et stationnement véhicules de chantier, benne, échafaudage en pied -inférieure à 3 jours	13,60€ 3,35€	forfait /jour/3m ² mini par m ² supplémentaire	
-supérieure à 3 jours	13,60€ 4,00€	forfait /hebdo/3m ² mini par m ² supplémentaire	Toute semaine commencée est exigible.
- Occupation du sol clos ou non clos par le fait d'exécution de travaux, génie civil, constructions neuves, réhabilitation, échafaudage, benne, véhicules de chantier d'une durée Stationnement avec barrage d'un tronçon de voie.	2,35 €	M ² /15 jours	
De véhicule utilitaire ou poids lourds pour approvisionnement, chargement ou déchargement régulièrement autorisé par arrêté municipal avec barrage d'un tronçon de voie.	22,95 €	Fixes/h	Tout dépassement de l'heure est compté pour l'unité supérieure. Toute signalisation, fléchage ou
Sans barrage de voie			déviation est assuré
Pour un camion			par le transporteur
-Moins de 12 heures	4,35 €	Fixes/h	avec ses propres
-Au delà de 12 heures	8,40 €	Fixes/h	panneaux réglementaires.
PALISSADE			
1/Barrière ou palissade provisoire en saillie sur l'alignement pour protection de travaux (ml)			
-travaux de moins de 3 mois	1,35 €	ml/15 jours	
-travaux compris entre 3 à 6 mois	0,90 €	ml/15 jours	
-travaux de plus de 6 mois	0,46 €	ml/15 jours	
2/ Occupation du domaine public pour palissade (m ²)			
- travaux de moins de 3 mois	1,38 €	M ² /jour	
- travaux compris entre 3 à 6 mois	0,90 €	M ² /jour	
- travaux de plus de 6 mois	0,46 €	M ² /jour	
Délimitation de stationnement assurée par la ville	102 €	la prestation	
Exposition pour vente ou publicité dont la durée n'excède pas une semaine.	13,60€ 3,35€	forfait /jour/3m ² minimum par m ² supplémentaire	
- Occupation du sol clos ou non clos par le fait d'exécution de travaux, génie civil, constructions neuves, réhabilitation, échafaudage, benne, véhicules de chantier d'une durée supérieure à 2 mois.	2,35 €	M ² /15 jours	
Pénalité pour perte ou non restitution de clé de barrière rue		56,00 €	
Pénalité pour demande d'autorisation d'occupation hors délai (21 jours avant la prestation)		40,80 €	